
 OFPPT Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail	مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل	 مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل تحت إشراف الوزارة
	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail	
	Direction de la Recherche et de l'Ingénierie de la Formation : Division des Examen	

**Examen National de Fin d'année
Session de Septembre 2020**

Examen de Fin de Formation (Epreuve de Synthèse)

Filière :	Technicien Comptable d'Entreprise	Variante :	
Niveau :	Technicien	Durée :	3 Heures
		Barème : /100

Consignes et Conseils aux candidats :

Documents, matériels autorisés et interdictions :

- Listes des comptes du plan comptable général.
- Calculatrice de poche autonome.
- Tout autre document est strictement interdit.
- L'usage des téléphones portables ou tout autre support informatique est interdit.

Pour les deux partie I et II : Le stagiaire doit obligatoirement traiter le dossier 0, et choisir un deuxième dossier parmi les deux autres au choix (1 ou 2)

Conseils généraux :

- Inscrire votre identification sur chaque feuille de rédaction utilisée.
- Indiquer clairement le numéro du dossier et le numéro de la question à traiter.
- Reproduire le tableau des barèmes sur la première page de votre feuille d'examen.

Barème de notation :

Partie I : Théorie	/40
Dossier 0 : Partie commune	/30
Dossier 1 : Fiscalité	/10
Dossier 2 : Comptabilité des sociétés	/10

Partie II : Pratique	/60
Dossier 0 : Comptabilité Analytique d'Exploitation	/35
Dossier 1 : Fiscalité	/25
Dossier 2 : Comptabilité des sociétés	/25

TOTAL	/100
--------------	-------------

Partie I : Théorie (40 points) (Partie à Rendre)

Dossier 0 : Partie Commune (30 points)

Cochez la ou (les) bonne (s) réponse (s) (2,5pts par bonne réponse)

1. La société en nom collectif est une :
 - Société de personnes
 - Société de capitaux
 - Société à réglementation particulière
2. Les titres sociaux d'une Société à Responsabilité Limitée sont :
 - Des parts sociales
 - Des actions
 - Des obligations
3. Ne fait pas partie des états de synthèse du modèle simplifié :
 - Les ETIC
 - L'état des soldes de gestion
 - Le tableau de financement
4. Le principe de clarté signifie :
 - Etablir les états de synthèse en respectant les règles et les méthodes d'évaluation et de présentation d'une année à l'autre
 - Les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qui les concerne
 - Les opérations doivent être enregistrées dans les comptes et sous les rubriques adéquats
5. La trésorerie-passif représente :
 - Les emprunts
 - Les créances
 - Les dettes bancaires à court terme
6. La valeur acquise par un capital placé à 5% est toujours égale à :
 - Ses intérêts produits
 - Sa valeur nominale augmentée des intérêts produits
 - Sa valeur nominale augmentée de 5%
7. La valeur acquise par un capital de 20 000 DH placé à intérêts simples calculés à 6% est égale, au bout d'un certain temps, à 400DH.
La durée du placement est de :
 - 1 an
 - 6 mois
 - 120 jours
8. La base de calcul de l'IR salarial est égal au :
 - Salaire brut – Les retenues
 - Salaire de base – Les exonérations – Les déductions
 - Salaire brut imposable – Les déductions
9. Le 10 mars, une société escompte une traite de 63.000 Dhs, échéant le 18 avril. Conditions d'escompte : taux 13%, non compris la commission d'endos de 0,6%, jour de banque 1, commission de manipulation 16 Dhs par effet, TVA taux en vigueur. Les agios (HT) et la TVA sont respectivement de :
 - 944,20 Dhs et 94,42 Dhs
 - 968 Dhs et 193,60 Dhs
 - 968 Dhs et 96,80Dhs
10. Une entreprise achète un matériel, le 02/01/2015, à 180 000 Dhs TTC. Amortissable sur 5 ans. Le 01/01/2019, elle le cède à 30 000 Dhs. Elle a réalisé :
 - Une plus-value de 6 000 Dhs
 - Une moins-value de 6 000 Dhs
 - Un résultat nul
11. La formule de calcul du Seuil de Rentabilité, est égale à :
 - Charges Fixes / taux de marge
 - Marge sur CV / Charges Fixes
 - Charges Fixes / Marge sur CV
12. Les charges incorporables à la CAE sont égales aux charges de la comptabilité générale plus :
 - Les charges supplétives - Les charges non incorporables
 - Les charges non incorporables - Les charges supplétives
 - Les charges non courantes - Les charges financières

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	1	2 sur 7

Dossier 1 : Fiscalité de l'entreprise (10 points)

Cochez la ou (les) bonne (s) réponse (s) (2pts par bonne réponse)

1. Les cas qui peuvent donner lieu à une régularisation de la TVA sont :

- La cession d'une immobilisation
- La réception d'une facture d'avoir
- La disparition justifiée d'un bien
- La variation du prorata de déduction

2. Sont considérés comme des revenus agricoles, soumis à l'IR, les bénéfices provenant :

- Des activités d'exploitation d'un cycle de production végétale et/ou animale
- De l'apiculture
- De l'aviculture
- Des activités de conditionnement et d'emballage des produits agricoles

3. Sont passibles de l'IS sur option :

- Les sociétés de fait ne comprenant que des personnes physiques

- Les établissements publics et autres personnes morales qui se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif

- Les sociétés en nom collectif ne comportant que des personnes physiques

- Les sociétés de capitaux

4. Quels produits doivent être déduits du résultat comptable pour obtenir le résultat fiscal ?

- Les produits accessoires
- Les dividendes
- Les bonis de liquidation reçus
- Les intérêts d'obligations

5. Les Taux de l'impôt sur les sociétés selon le CGI 2019 :

- 10% - 20% - 30%
- 10% - 17,5% - 31%
- 17,5% - 8,75% - 20%

Dossier 2 : Comptabilité des sociétés (10 points)

Cochez la ou (les) bonne (s) réponse (s) (2pts par bonne réponse)

1. Les apports à titre onéreux sont :

- Des apports rémunérés par droits sociaux (des parts sociales ou actions)
- Des apports en industrie
- Des apports grevés des dettes prises en charge par la Société créée.

2. La prime d'émission est calculée :

- Lorsque les actions en nature sont émises au prix supérieur à la valeur nominale
- Lorsque les actions en numéraires sont émises au prix inférieur à la valeur nominale
- Lorsque les actions en numéraires sont émises au prix supérieur à la valeur nominale

3. Le premier dividende est la part des bénéfices distribuée aux actionnaires, calculée sur :

- Le montant libéré et non amorti du capital social.

- Le montant du capital libéré ou non

- Le capital libéré et amorti

4. La réserve facultative est :

- Un compte dans lequel les sociétés sont tenues légalement d'affecter une partie de leurs bénéfices.
- Constituée librement par l'assemblée générale ordinaire
- Constituée par une disposition des statuts.

5. Pour une SA au capital de 500 000 Dh ; quel est le montant de la réserve légale au titre de l'exercice 2019, sachant que le bénéfice est de 230 000 Dh ; le cumul de cette réserve avant répartition est de 47 050 Dh et le RAN (SC) est de 7 500 Dh :

- 25 000 Dh
- 11 500 Dh
- 2 950 Dh

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	I	3 sur 7

Partie I : Pratique (60 points)

Dossier 0 : Comptabilité analytique d'exploitation : (35 points)

La société « PIZZA-MOON » fabrique et commercialise deux types de pizzas surgelées :

- La pizza au fromage.
- La pizza aux fruits de mer.

DOCUMENT 1 : PROCESSUS DE FABRICATION DE LA PIZZA SURGELÉE

La production de la pizza est assurée par trois ateliers :

- L'atelier « Préparation » assure le mélange des ingrédients, l'étalage et la garniture de la pâte.
- L'atelier « Précuisson » se charge de la précuisson de la pizza dans des fours électriques.
- L'atelier « Finition » est spécialisé dans le conditionnement des pizzas précuites dans des boîtes et leur surgélation.

NB : Il n'y a pas de stockage entre les ateliers.

DOCUMENT 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU MOIS DE MARS 2020

1. Extrait du tableau de répartition des charges indirectes

	Préparation	Précuisson	Finition	Distribution
Totaux secondaires	30 500	76 000	16 400	50 700
Nature de l'unité d'œuvre	Heure de MOD	Pizza précuite	Heure machine	100 DH des ventes
Nombre des unités d'œuvre	6 100 (1)	38 000	4 100 (2)	20 280
Coût de l'unité d'œuvre	?	?	?	?

(1) dont 3 100 heures pour les pizzas surgelées aux fruits de mer.

(2) dont 2 000 heures pour les pizzas surgelées au fromage.

2. Consommations de matières et de fournitures

a. Consommation de la pâte, du fromage, des fruits de mer et des boîtes vides.

Élément	Pizza au fromage		Pizza aux fruits de mer	
	Quantité	CMUP	Quantité	CMUP
Pâte	5 000 Kg	4,20	4 000 Kg	4,20
Fromage	4 000 Kg	50	2 000 Kg	50
Fruits de mer	-	-	2 500 Kg	80
Boîtes vides	20 000 boîtes	0,5	18 000 boîtes	0,5

b. Consommation des autres ingrédients (coulis de tomate, thym, origan, champignons, olives ...) :

- 41 800 DH pour les pizzas « au fromage » ;
- 27 200 DH pour les pizzas « aux fruits de mer ».

3. Main d'œuvre directe (M.O.D)

La fabrication des pizzas au fromage a nécessité, pour tous les ateliers, un total de 9 200 heures au taux horaire de 13,5 DH.

La fabrication des pizzas aux fruits de mer a nécessité, pour tous les ateliers, un total de 10 000 heures au taux horaire de 13,45 DH.

4. État et mouvements des pizzas

	Stock au 01/03/2020	Production du mois	Ventes du mois
Au fromage	2 000 Pizzas pour 51 500 DH	20 000 Pizzas	15 800 Pizzas à 60 DH l'une
Aux fruits de mer	3 000 Pizzas pour 89 850 DH	18 000 Pizzas	12 000 Pizzas à 90 DH l'une

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	1	↳ sur 7

5. Méthode d'évaluation des sorties des stocks

Les sorties des stocks de matières et produits sont évaluées au coût moyen unitaire pondéré (CMUP) de fin de période

Travail à faire :

- 1) Compléter le tableau de répartition des charges indirectes (4 points)
- 2) Calculer le coût de production des pizzas surgelées « aux fruits de mer ». (20 points)
- 3) Présenter les CIP des pizzas surgelées « aux fruits de mer ». (5 points)
- 4) Calculer le coût de revient et le résultat analytique pour les des pizzas surgelées « aux fruits de mer ». (6 points)

Dossier 1 : Fiscalité (25 points)

L'entreprise LANDA, créée par M. BELMAHI (E/se individuelle soumise à l'IR), vous donne la liste des charges et produits (voir annexe n°1) afin de réaliser certains travaux relatifs à la déclaration fiscale au titre de l'exercice clos le 31/12/2019. Sachant que le résultat avant impôt est de 996 500 Dhs :

Parmi les produits HT comptabilisés, on a constaté :

- **P1** : Dont une facture comptabilisée parmi les produits portant le montant de 36 000 TTC et une facture de produits non encore livrés portant le montant 12 000 DH HT.
- **P8** : Totalement des dividendes reçus des sociétés cotées en bourse
- **P9** : Dont le détail comme suit
 - (a) 12 300 DH intérêts produits à la suite de la prorogation d'échéance d'effets de certains clients
 - (b) 16 800 DH intérêts nets produits d'un compte bloqué à la banque (M. BELMAHI à décliner son identité fiscale à la banque).
 - (c) Le reste des intérêts nets provenant de la souscription d'obligations anonymes auprès de la société SAGIC (M. BELMAHI n'a pas décliné son identité fiscale).

Parmi les charges HT comptabilisées, on a constaté :

- **C1** : Dont 42 000 DH HT d'achat non encore livré par le fournisseur
- **C1** : Dont une facture d'un montant de 10 000 DH HT (TVA20%) réglée en espèces
- **C3** : Dont redevance de leasing, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, relative à une voiture de tourisme pour un montant TTC de 90 000 DH. La charge d'intérêt comprise dans ce montant s'élève à 36 000 DH TTC
- **C3** : Dont une facture de 12 000 DH TTC relative à 100 portefeuilles portant le sigle de l'entreprise
- **C3** : Dont une note de frais de 24 000 DH TTC relatives aux frais de déplacement de M. BELMAHI.
- **C5** : Dont salaire de M BELMAHI (Propriétaire de l'entreprise et occupant la fonction de gérant) 15 000 DH mensuel.
- **C7** : Dont
 - (d) L'amortissement d'un magasin loué servant un dépôt pour stocker les produits fabriqués par l'entreprise pour 40 000 DH
 - (e) L'amortissement d'une voiture de tourisme acquise le 15/5/2019 pour un montant de 280 000 DH HT. La dotation comptabilisée est calculée de la façon suivante (Durée d'amortissement : 5 ans) $280\,000 \times 1.20 \times 20\% \times 8/12 = 44\,800$
- **C12** : Dont
 - (f) Amendes en faveur d'un client pour une livraison tardive de produits : 800 DH
 - (g) Pénalités pour paiement hors délai de l'IR salarial (Déclaration du mois de mars 2019) : 866,67 DH

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	1	5 sur 7

Travail demandé :

- 1) Déterminer le résultat fiscal de l'entreprise **(15 points)**
- 2) A quelle date limite, M. BELAMAHI Doit payer la CM **(1 point)**
- 3) Pour la CM :
 - a. Présenter sa formule de calcul **(1,5 point)**
 - b. Calculer son montant ; sachant que sa base de calcul est : 11 850 500 DH. **(1,5 point)**
- 4) Calculer l'IR Brut **(1 point)**
- 5) Sachant que M. BELMAHI est marié et père de trois enfants (l'aîné a 16 ans), déterminer l'IR Net. **(2 points)**
- 6) Calculer le montant de l'IR à payer après réception du rôle établi par l'administration fiscale **(3 points)**

Annexe 1 : Liste des charges et produits au 31/12/2019 :

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
C1 Achats de matières premières	7 552 670	P1 Ventes de biens produits au Maroc	11 532 680
C2 RRRO\Achat de matières	12 670	P2 Ventes de services produits au Maroc	200 000
C3 Autres charges externes	850 000	P3 RRRA par l'entreprise	32 680
C4 Impôts et taxes	340 000	P4 Immob produites par l'en/se pour elle	90 000
C5 Charges de personnel	1 950 000	m	90 000
C6 Autres charges d'exploitation	60 500	P5 Subventions d'exploitation	70 000
C7 Dotations d'exploitation	222 500	P6 Autre produits d'exploitation	120 000
		P7 Reprises d'exploitation ; transferts Ch	
Charges financières		Produits financiers	
C8 Charges d'intérêts	50 500	P8 Produits des TP	25 200
C9 Autres Charges financières	12 500	P9 Intérêts et autres produits financiers	90 300
C10 Dotations financières	25 000	P10 Reprises financières ; transferts Ch	21 000
Charges non courantes		Produits non courants	
C11 VNA des immobilisations cédées	125 200	P11 PC d'immobilisation	140 000
C12 Autres charges non courantes	8 000	P12 Autres produits non courants	2 000
C13 DNC aux amort. et aux provisions	12 800	P13 Reprises NC ; transferts de charges	5 000
C14 Impôt sur les résultats	352 900		

Annexe 2 Barème annuel de l'IR

Tranche revenu	Taux	Somme à déduire
] 0 - 30 000]	0	0
] 30 000 - 50 000]	10%	3 000
] 50 000 - 60 000]	20%	8 000
] 60 000 - 80 000]	30%	14 000
] 80 000 - 180 000]	34%	17 200
Au-delà de 180 000	38%	24 400

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	1	6 sur 7

Dossier 2 : Comptabilité des sociétés : (25 points)

La société « BMI. SA » a été fondée le **05- 01- 2019**, au capital de 2000 000 DHS divisé en des actions de 200 DHS chacune, les apports sont faits tous en numéraire.

A la souscription, 50% du capital est libéré et versé en banque.

Le 08- 01-2019 : Règlement par chèque bancaire des frais de souscription d'un montant de 6 .000 DHS

Le 01- 06-2019 : Le conseil d'administration appelle le 3^{ème} quart qu'il y a lieu de verser avant le 15 /06/2019. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel dans le délai fixé.

Le 01-09-2019 : Appel à la libération du 4^{ème} quart, et ce avant la fin du mois de septembre, tous les actionnaires ont libéré sauf l'actionnaire « IQDOUR » titulaire de 2000 actions.

Le 15-11-2019 : Libération par l'actionnaire « IQDOUR » de sa part, majorée des intérêts de retard d'une valeur de 350 DHS

Le 01-04-2020 : l'AGE de la société « BMI. SA » décide d'augmenter son capital par émission de 5 000 actions nouvelles au prix de 250 DHS chacune, à libérer intégralement par versement au compte bancaire de la société, la valeur réelle de l'action avant augmentation du capital est 265 DHS

Le 01-05-2020 : l'AGE constate l'augmentation définitive du capital.

Les frais d'augmentation de capital : 7.500 DHS réglés par chèque bancaire.

Travail à faire :

- 1) Passer les écritures relatives à la constitution. (5 points)
- 2) Passer les écritures relatives à l'appel et la libération du 3^{ème} quart (4 points)
- 3) Passer les écritures relatives à l'appel et la libération du 4^{ème} quart (6 points)
- 4) Calculer :
 - a. La prime d'émission. (1,5 points)
 - b. Valeur de l'action après augmentation du capital (2 points)
 - c. Le droit préférentiel de souscription. (1,5 points)
- 5) Passer les écritures de l'augmentation de capital (5 points)

Session	Examen de :	Filière	Epreuve de :	Variante	Page
Septembre 2020	Fin de Formation	TCE	Synthèse	1	7 sur 7